



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique industrielle

Question écrite n° 113564

Texte de la question

M. Christian Decocq appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire quant aux pôles de compétitivité. Les premiers pôles de compétitivité ont été créés il y a plus d'un an maintenant. Ainsi, il est possible de tirer un premier bilan de ces pôles qui combinent, sur un endroit donné, les entreprises, les centres de formation et les unités de recherche, tous réunis autour d'un même projet innovant. Ces pôles participent à la politique industrielle et économique pour améliorer l'attractivité de la France à travers le monde, et favoriser l'emploi. L'État aide l'ensemble des pôles à hauteur de 1,5 Md sur cinq années. Récemment, un cabinet conseil a pourtant remis en question l'efficacité du dispositif, en avançant notamment que soixante-six pôles « disparaîtraient probablement » dans les prochaines années. Dans le même temps, ce cabinet conseil fait état de divergence entre les services du ministère de l'intérieur et ceux du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie quant à l'orientation de cette politique industrielle. Considérant l'ensemble de ces éléments, il lui demande de bien vouloir lui indiquer le premier bilan qu'il tire des pôles de compétitivité, plus d'un an après leur création, d'une part, et les perspectives attendues notamment en terme d'emplois sauvegardés ou créés, d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Christian Decocq](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113564

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13103